

Emploi pendant les vacances scolaires d'été 2026

À l'instar des années précédentes, l'administration communale de Nommern engage des étudiant·es pendant les vacances scolaires d'été 2026.

Il est primordial d'introduire sa demande en respectant les conditions et les délais fixés par l'administration communale suivants :

1. Conditions

Les intéressé·es doivent

- 1) habiter sur le territoire de la commune de Nommern ;
- 2) être âgé·es de 15 ans au minimum et de 21 ans au maximum avant la date de leur entrée en service ;
- 3) fréquenter un établissement scolaire pendant l'année scolaire en cours ;
- 4) **joindre à leur demande un certificat de scolarité** valable de l'année scolaire en cours, établi par l'établissement scolaire fréquenté ;

2. Délais

Les demandes doivent parvenir au secrétariat communal à Nommern, **au plus tard le 23 février 2026.**

Toute demande incomplète ou introduite après ce délai ne sera pas prise en considération.

3. Informations

Les étudiant·es seront occupé·es selon leur disponibilité et dans la limite des postes disponibles, auprès

- des équipes techniques pour les assister dans les travaux d'entretien et de nettoyage (8 postes) ;
- de l'équipe forestière pour l'assister dans les travaux forestiers de moindre envergure (3 postes).

Les étudiant·es qui ont déjà été occupé·es auprès de l'administration communale de Nommern au cours des années précédentes, ne bénéficient en aucun cas d'un droit acquis ou d'une priorité. En cas de candidatures suffisantes, priorité sera accordée aux **étudiant·es n'ayant pas encore été engagé·es deux fois par l'administration communale de Nommern.**

Les étudiant·es ayant introduit une demande pour un de ces postes sont tenu·es d'assister à la **réunion de coordination et d'information qui aura lieu le lundi, 9 mars 2026 à 17:00 heures à la salle des fêtes au 1^{er} étage de la maison communale à Nommern. En cas d'absence, les étudiant·es peuvent être représenté·es par l'un de leurs parents.** Étant donné que le nombre de postes à occuper est limité à 11, il sera procédé à un tirage au sort parmi les étudiant·es présent·es ou représenté·es lors de cette réunion au cas où il y aurait plus de candidatures que de postes disponibles.

Les étudiant·es retenu·es à l'issue du tirage au sort le 9 mars 2026 sont tenu·es de se présenter auprès de leur médecin traitant avec un formulaire reprenant les risques liés à l'emploi afin d'évaluer leur aptitude au poste en question. Ce document devra être complété par le médecin traitant et transmis à l'administration communale dans les meilleurs délais.

Les rémunérations sont fixées par le conseil communal suivant l'âge de l'étudiant·e. De par la loi, cette indemnité est exempte de toute imposition ainsi que du paiement de cotisations sociales.

Le formulaire de demande pour un emploi pendant les vacances scolaires d'été 2026 peut être téléchargé dans la rubrique Media Centre – Formulaires à télécharger sur le site Internet de l'administration communale de Nommern (<https://nommern.lu/media-centre/formulaires-a-telecharger/>).

À l'attention du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern
31, rue Principale L-7465 Nommern

Je soussigné e,

Nom et prénom	
Adresse complète	
Adresse e-mail	
Numéro d'identification (matricule)	
Numéro de téléphone	

souhaite poser ma candidature pour un travail d'étudiant-e pendant les vacances scolaires d'été auprès de l'administration communale de Nommern.

Afin que ma candidature soit valable, je joins à la présente un certificat de scolarité de l'année scolaire en cours, établi par l'établissement scolaire fréquenté.

Je serai disponible à travailler pendant la ou les période(s) cochées ci-après :

service technique (travaux d'entretien et de nettoyage), pendant la ou les période(s) suivante(s) :

20.07. – 31.07.2026

03.08. – 14.08.2026

17.08. – 28.08.2026

31.08. – 11.09.2026

service forestier (travaux forestiers de moindre envergure), unique période possible : du 20.07. au 31.07. 2026

Je suis au courant que ma présence (ou en cas d'absence celle d'un de mes parents) est obligatoire lors de la réunion de coordination et d'information.

Date : _____

Signature : _____

Les demandes doivent parvenir au secrétariat communal à Nommern au plus tard le lundi, 23 février 2026. Toute demande incomplète ou introduite après ce délai, ne sera pas prise en considération.

Les données personnelles vous concernant et recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Nommern afin de mener à bien votre demande. Ces informations sont conservées par l'administration communale pendant la durée nécessaire à la finalité de traitement. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des données vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.